

## **Formulaire de restitution d'une synthèse**

**Arrondissement : ANNECY 74**

Merci de supprimer les intitulés qui ne correspondent pas à votre situation

### **Type de réunion**

Réunion de service académique

### **Numéro et titre du premier sujet traité**

18 comment en matière d'éducation définir et répartir les rôles et les responsabilités respectifs de l'Etat et des collectivités territoriales ?

Si la situation future des personnels TOS a été précisée, l'avenir des personnels administratifs reste dans l'incertitude. Et ceux-ci étant mieux rémunérés et donc reconnus dans les collectivités locales, l'Etat devra résorber cet écart.

En ce qui concerne les personnels de santé, le travail fait au sein de l'éducation nationale est de qualité ; on doute qu'il en soit ainsi au niveau des Départements, qui n'ont appliqué qu'à minima la loi d'encadrement sur la PMI.

D'une façon générale la question est celle de ce que l'Etat doit conserver absolument :

- l'enseignement et la gestion des enseignants
- la maîtrise des diplômes

En pratique il faut s'interroger sur les avantages respectifs de plusieurs modes d'organisation :

- ne rien changer dans la répartition des attributions mais travailler en réseau,
- ne pas décentraliser plus mais rapprocher l'Etat par la déconcentration
- n'externaliser que si "on ne sait pas faire", ce qui est le cas pour l'assistance informatique

Les avis sont partagés sur la capacité des institutions à promouvoir des idées fondamentales :

- l'Etat apparaît a priori porteur des valeurs de la république, mais force est de constater que pour ce qui est de l'équité, il est responsable des disparités importantes dans la répartition des moyens,
- les collectivités territoriales sont suspectées de se laisser plus tenter par la promotion de leur image, et d'être conditionnées par leur richesse relative, mais au regard de la 1ère décentralisation elles ont fait partout mieux que l'Etat.

Dans tous les cas de figure, il devient nécessaire que pour le 1er degré il y ait une formule d'établissement qui soit mise en place.

### **Numéro et titre du deuxième sujet traité**

19 faut-il donner davantage d'autonomie aux établissements et accompagner celle-ci d'une évaluation ?

Quelques préalables :

- opposition à ce que chaque établissement définisse sa norme
- si on remplace la loi par le contrat, ne va-t-on pas vers le rapport de force au détriment de l'égalité, et vers une "dérive libérale" (nécessité d'aller chercher des financements complémentaires quand les choix à faire compte tenu des moyens disponibles sont trop drastiques ; risque d'écarter les élèves en difficulté pour améliorer les statistiques de réussite) ?
- pour qu'il y ait autonomie, il faut qu'il y ait établissement : que fait-on dans le 1er degré ?

Les bases qui justifient l'autonomie sont :

- un pari sur l'intelligence des acteurs de proximité
- reconnaître que les élèves ne sont pas identiques et interchangeable partout ...

L'autonomie prend son sens si c'est une autonomie positive, qui permet de s'adapter :

par exemple mettre en place une pratique transversale d'enseignement, car enseigner ce n'est plus forcément une classe, un maître. Par exemple encore, s'organiser pour effacer l'effet prédéterminant des catégories socio-professionnelles.

Ce ne peut pas être une autonomie négative : par exemple refuser en 6ème un élève qui ne sait ni lire ni écrire.

### **Numéro et titre du troisième sujet traité**

21 faut-il redéfinir les métiers de l'école ?

La question n'est-elle pas plutôt d'abord : définir le rôle de l'école, les métiers arrivant en conséquence de cette première question?

Et même redéfinir l'école : le collège doit-il être un "petit lycée" ou une "grande école primaire" ?

Quoiqu'il en soit, le constat est que les métiers ont déjà plus ou moins évolué :

- les métiers d'enseignement restent encore très fortement marqués par leur empreinte d'origine, à savoir l'excellence disciplinaire, qu'on vérifie par le diplôme et qu'on re-vérifie par le concours,
- les métiers de santé eux ont beaucoup changé : on a de nouvelles fonctions (cellules d'écoute, définition de projets d'accueil individualisés)

Les pistes à poursuivre :

- enrichir la formation de toutes les catégories de personnels : par exemple, connaissance du handicap pour les enseignants, ou stages en entreprise ; équilibrer formation théorique et pratique
- institutionnaliser le travail en équipe
- tenir compte de l'usure ou du souhait légitime de ne pas faire le même métier pendant toute sa carrière : pour le moment, les possibilités de reconversion sont infimes
- pour la direction d'établissement : se reposer la question du (des) profil(s) requis respectivement pour le chef d'établissement et l'adjoint
- remettre à niveau la reconnaissance des personnels administratifs de l'Education nationale par rapport à celle des personnels administratifs des collectivités territoriales

### **Remarques complémentaires sur le débat (facultatif)**

Une remarque sur le fait que le débat serait un simulacre

Souhait que les syndicats n'accaparent pas la parole, ce qui a été trop le cas

**Difficulté dans la prise et la répartition de la parole**

---

### **Trois priorités pour l'École (une phrase par priorité)**

**1** investir dans l'accompagnement des personnels, à tous points de vue : formation, reconnaissance (des personnels administratifs), possibilités de réorientation professionnelle

**2** définir les contours d'un établissement du premier degré

**3** redéfinir le socle des compétences d'Etat qui sont susceptibles de délégation = repérer ce que l'Etat ne sait pas faire : assistance informatique par exemple